

VILLE DE CHECY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DATE DE  
CONVOCATION**

16.06.2009

**DATE D’AFFICHAGE**

29 JUIN 2009

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

● EN EXERCICE 29  
● PRESENTS 24  
● VOTANTS 28

L’an deux mil neuf, le vingt trois juin à 20 heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Vincent VALLIES, Maire de Chécy.

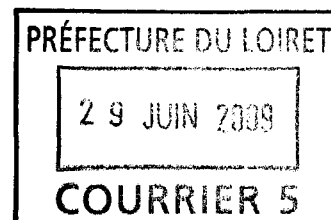
Etaient présents : M. VALLIES, M. RABILLARD, Mme GALY, M. TINSEAU, M. MAUPETIT, Mme CHARDERON, M. DOUCET, Mme GLOMERON, M. PIZZINAT, Mme DUFOUR, M. LEPAULT, Mme BOUGAS, MM. GACHET, TOULOUGOUSSOU, Mme MENIS-GROBOL, M. LETELLIER, Mmes PUGIN, DALLA-COSTA MILCENDEAU, M. HURISSE, Mme PICARD CORNAIRE, M. LEPRETRE, Mme SCHNEIDER, Mlle FELIX, MM. FLEURY,

Absents excusés :

Mme BAULINET qui a donné pouvoir à M. RABILLARD  
Mme DAUDIN qui a donné pouvoir à M. VALLIES  
Mme GACOIN qui a donné pouvoir à M. PIZZINAT  
M. MIRAS CALVO qui a donné pouvoir à M. MAUPETIT

Absent : M. SALLE

Formant la majorité des membres en exercice, M. GACHET a été désigné Secrétaire de séance.



### **OBJET : MOTION SUR LE TRACÉ DU TRAMWAY A SAINT JEAN DE BRAYE**

Le tracé de la 2ème ligne de tramway fait l’objet d’une enquête publique du 11 juin au 17 juillet.

Ce tracé sur le territoire de St Jean de Bray ne semble pas être optimal dans la mesure où la circulation du tramway ne se fait pas en site propre intégral, n’optimise pas le nombre de personnes touchées par sa desserte car il laisse de côté les quartiers du clos de la Roche, de la Picardière et de la Bédinière (soit 4000 personnes) et enfin, il rend complexe le prolongement de la ligne sur Chécy.

L’utilisation de l’emprise RFF à côté de la voie ferrée existante pour la future ligne de tramway remédie à ces inconvénients :

- elle supprime le nombre de virages et rend le site propre intégral ce qui améliore la vitesse du tramway
- elle permet le déplacement du terminus à proximité de la rue de la Roche pour desservir le Clos de la Roche, la Picardière et la Bédinière
- elle facilite l’éventuel prolongement de la ligne sur Chécy

RFF, dans d’autres opérations de construction de tramway a montré sa bonne volonté à prolonger son emprise (Montpellier). Dans le passé, RFF a d’ailleurs positivement accueilli l’idée d’utiliser son emprise pour la 2ème ligne de tramway à l’est de l’agglomération. Par ailleurs, la Région Centre et RFF engagent des études en vue de la réactivation de la ligne TER Orléans-Chateaufort dont les premières approches laissent penser que le ballast devra être refait entièrement sur la ligne, donnant ainsi l’opportunité d’un partage des coûts entre les deux lignes.

En conséquence, le Conseil municipal décide d’adopter une motion qui sera transmise au commissaire enquêteur chargé de l’enquête publique sur le tracé du tramway pour que le futur tramway réponde aux besoins actuels et futurs de la population de l’agglomération d’Orléans.

La motion suivante est proposée :

Le Conseil municipal de Chécy constate que le tracé du tramway proposé pour la 2ème ligne à l’est de l’agglomération pose les problèmes suivants :

- le tracé proposé n’est pas en site propre intégral et génère de ce fait une insécurité liée au partage des espaces publics

- le tracé proposé, par sa sinuosité ne favorise pas un accès rapide au centre de l'agglomération ou au centre de Saint Jean de Braye
- le tracé proposé, par sa desserte non optimisée laisse de côté les habitants du Clos de la Roche, de la Picardière et de la Bédinière.
- Le tracé proposé rend difficile l'éventualité du prolongement de la 2<sup>ème</sup> ligne sur Chécy.

En conséquence, le Conseil municipal de Chécy à l'unanimité

- ✓ **DEMANDE** à ce que le tracé de la 2<sup>ème</sup> ligne de tramway, emprunte l'emprise RFF existante au maximum et en particulier sur sa partie est pour rejoindre le terminus provisoire.

Le nouveau tracé issu de cette proposition permet de pallier aux inconvénients exposés plus haut sans engager de budget supplémentaire tout en garantissant à la ville de Chécy, un prolongement de la ligne dans les conditions qu'elle souhaite pour le bien de sa population.


- ✓ **DEMANDE** que par souci d'économie les études concernant le prolongement de la ligne de tramway sur Chécy soient réalisées de manière concomitante avec la Région Centre et l'Agglo et que soit saisie l'opportunité d'un partage des coûts de réfection du ballast qui servira alors d'emprise au prolongement de la ligne sur Chécy.

Cette motion sera transmise à M. le commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique sur le tracé du tramway ainsi qu'à la Communauté d'agglomération d'Orléans Val de Loire et à la région Centre, autorités organisatrices des transports publics.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire  
Jean-Vincent VALLIES



Document certifié exécutoire  
compte tenu de sa transmission  
en préfecture le 29 06 2009  
et de sa publication ou notification  
le 28 06 2009  
Par délégation le Directeur Général